

# Rapport d'essais

N° B6503019/1601 - 1/ 1 M00

---  
---



Référence client | Contrat\_2016\_0513\_5378

Mesures de rejets aqueux dans l'environnement

Entreprise | PSA

## Contrôle de la qualité des Eaux Résiduaires

Adresse de facturation

Lieu de réalisation des essais/mesures/contrôles

PSA  
1 RD 30  
78300 - POISSY

Périodicité | Ponctuelle

Représentant de l'entreprise | Mme HATAT

Dates de vérification | 08/12/2016 au 08/12/2016

Pièces jointes | Résultats d'analyses

Intervenant(s) DEKRA Industrial | Fabrice GUENARD

Destinataires du rapport | Mme HATAT

Rédacteur du rapport | Fabrice GUENARD

Date du rapport | Ce rapport a été validé et transmis par mail le 20/12/2016

Nom, fonction, visa du signataire | Fabrice GUENARD (RTN EAU).  
Ce rapport a été validé électroniquement selon les procédures internes DEKRA en vigueur et est valable sans signature.



**Reproduction partielle interdite sans accord écrit de DEKRA Industrial.**

DEKRA Industrial S.A.S.  
Siège Social : PA Limoges Sud Orange, 19 rue Stuart Mill – 87000 LIMOGES  
[www.dekra-industrial.fr](http://www.dekra-industrial.fr) – N°TVA FR 44 433 250 834  
S.A.S. au capital de 8 628 320 € – SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES – NAF 7120B

ACTIVITÉ MESURES Ile de France  
11-13, avenue Georges Politzer

78190 TRAPPES

Page 1/11

Tél. : 01.30.68.80.30 Fax. 01.30.68.24.08

(Version réf. : Rapport-ERES NON COFRAC\_2016-02)

Ce rapport est une version : définitive  partielle  provisoire

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b>	<b>2</b>
<b>1. OBJET DE LA MISSION</b>	<b>3</b>
<b>2. REFERENCES REGLEMENTAIRES DES RESULTATS</b>	<b>4</b>
<b>3. CONCLUSION GENERALE</b>	<b>5</b>
<b>4. AVIS ET INTERPRETATIONS</b>	<b>5</b>
<b>5. COMMENTAIRES</b>	<b>5</b>
<b>6. RESULTATS DES MESURES</b>	<b>6</b>
<b>6.1. RESULTATS ANALYTIQUES /COMPARATIF AUX VALEURS LIMITEES</b>	<b>6</b>
<b>7. METHODOLOGIE DES MESURES</b>	<b>7</b>
<b>7.1. DATE ET DUREE</b>	<b>7</b>
<b>7.2. METEOROLOGIE</b>	<b>7</b>
<b>7.3. MESURE DE DEBIT</b>	<b>7</b>
<b>7.4. PRELEVEMENTS ET ECHANTILLONNAGES</b>	<b>7</b>
<b>7.5. MATERIEL UTILISE</b>	<b>8</b>
<b>8. ANNEXES</b>	<b>8</b>
RESULTATS DU LABORATOIRE	<b>8</b>
EXTRAITS DE L'ARRETE PREFECTORAL	<b>8</b>
<b>9. ANNEXE 1 EXTRAITS DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL</b>	<b>9</b>
<b>10. ANNEXE 2 POINTS DE PRELEVEMENTS N°3 &amp; N°4 (EAUX PLUVIALES)</b>	<b>10</b>
<b>11. ANNEXE 3 RÉSULTATS DU LABORATOIRE</b>	<b>11</b>

## 1. Objet de la mission

A la demande de la société PSA représentée par Mme HATAT.

La société DEKRA Industrial a procédé au contrôle ponctuel des rejets aqueux (cf. liste des prélèvements effectués ci-dessous) du site PSA sis 1 RD 30 78300 - POISSY.

Echantillonnage et essais physico-chimique des eaux sur site :DEKRA

Echantillons transmis au laboratoire suivant pour analyse : WESSLING.

Analyses effectuées sous accréditation (\*).

Les prélèvements de cette campagne ont pour but de vérifier les impacts des rejets aqueux de vos installations sur l'environnement.

### Liste des prélèvements effectués :

Conformément au plan d'échantillonnage, en accord avec le client, les mesures se sont déroulées :

Dénomination du point (référence échantillon)	Dates des prélèvements (périodes)	Types : d'effluent	Observations
Point n° EP 1 : Eaux Pluviales « REJET N°4 du SITE »	le 08/12/2016 8H45	Eaux Pluviales	RAS
Point n° EP 2: Eaux Pluviales « REJET N° 3 du SITE »	le 08/12/2016 9H15	Eaux Pluviales	RAS

### Ecarts réalisés par rapport aux normes :

Réserves éventuelles susceptibles d'avoir modifié les résultats obtenus.

Normes	Ecart	Impacts possibles sur le résultat
FD T 90-523-2. Norme ISO 5667-10.	aucun	aucun
Norme NF EN ISO 5667-3.	aucun	aucun
Température (Méthode à la sonde)	aucun	aucun

**Ecarts par rapport au contrat : Aucun.**

## 2. Références réglementaires des résultats

Arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires n°08 151/DDD.

Les valeurs limites autorisées sont définies dans l'arrêté préfectoral du site.

Les valeurs mesurées ont été comparées à cet arrêté.

Le prélèvement EP1 correspond au point de rejet n°4 du site.

Le prélèvement EP2 correspond au point de rejet n°3 du site.

### ARTICLE 4.3.9. VALEURS LIMITES D'EMISSION DES EAUX EXCLUSIVEMENT PLUVIALES

#### Article 4.3.9.1. Rejets dans le milieu naturel

L'exploitant est tenu de respecter avant rejet des eaux pluviales non polluées dans le milieu récepteur considéré, les valeurs limites en concentration et flux ci-dessous définies :

Référence du rejet vers le milieu récepteur : N ° 3 et 4 (eaux pluviales)

Paramètre	Concentration maximale (mg/l)
DCC	50
Indice hydrocarbures	5
Matières en Suspension	35
Plomb	0,1

Dans le cas de prélèvements instantanés, aucun résultat de mesure ne dépasse le double de la valeur limite prescrite.

A la demande du client :

Les autres paramètres sont comparés aux prescriptions de l'arrêté du 1510 ICPE Enregistrement.

« Les eaux pluviales susvisées rejetées respectent les conditions suivantes :

- pH compris entre 5,5 et 8,5 ;
- la couleur de l'effluent ne provoque pas de coloration persistante du milieu récepteur ;
- l'effluent ne dégage aucune odeur ;
- teneur en matières en suspension inférieure à 100 mg/l ;
- teneur en hydrocarbures inférieure à 10 mg/l ;
- teneur chimique en oxygène sur effluent non décanté (DCO) inférieure à 300 mg/l ;
- teneur biochimique en oxygène sur effluent non décanté (DBO5) inférieure à 100 mg/l. »

### 3. Conclusion générale

Les valeurs de concentrations et de flux sont comparées au référentiel applicable ci-dessus :

Dénomination des points	Conformité des paramètres en concentration (1)
Point n° EP 1 : eaux pluviales	Conforme
Point n° EP 2 : eaux pluviales	Conforme

(1) Déclaration de conformité, incertitudes de mesures non prise en compte.

Détails des concentrations: cf. Résultats des mesures.

**Informations sur les conditions de mesures et de prélèvements / Observations relevées sur le terrain :**

**Remarques :** Rien à signaler.

### 4. Avis et interprétations

Sans.

### 5. Commentaires <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Les informations et commentaires contenus dans ce paragraphe sont donnés en dehors de toute accréditation COFRAC.

## 6. Résultats des mesures

## 6.1. Résultats analytiques /comparatif aux valeurs limites

## Résultats en concentration

Point n° EP 1 (rejet N°4 du site)	le 08/12/2016 8H45
-----------------------------------	--------------------

Paramètres		Point EP1 Eaux Pluviales	Valeurs limites de l'arrêté (#)	NC : Non conforme C : Conforme
DBO5 (mg/l) O2	*	<3	100	C
DCO (mg/l) O2	*	< 15	50	C
MEST (mg/l)	*	<2	35	C
Indice hydrocarbures C10-C40 (HCT) (mg/l)	*	<0,1	5	C
Plomb total (mg/l)	*	<0,005	0,1	C
pH laboratoire	*	7,4	5,5 - 8	C
T°C in situ (échantillon moyen)		9,4°C	///	///

Point n°2 : EP 2 (Rejet N°3 du site)	le 08/12/2016 9H15
--------------------------------------	--------------------

Paramètres		Point EP2 Eaux Pluviales	Valeurs limites de l'arrêté (#)	NC : Non conforme C : Conforme
DBO5 (mg/l) O2	*	<3	100	C
DCO (mg/l) O2	*	< 15	50	C
MEST (mg/l)	*	<2	35	C
Indice hydrocarbures C10-C40 (HCT) (mg/l)	*	<0,1	5	C
Plomb total (mg/l)	*	<0,005	0,1	C
pH laboratoire	*	7,4	5,5 - 8	C
T°C in situ (échantillon moyen)		10,5°C	///	///

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*. (Détails des normes analytiques - cf. bordereaux d'analyses du laboratoire joints en annexe)

(#) : Arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires n°08 151/DDD et arrêté du 1510 ICPE Enregistrement

## 7. Méthodologie des mesures

### 7.1. Date et durée

Le contrôle du rejet du point EP1 s'est effectué du 08/12/2016 à 08H45 à 09H05.

Le contrôle du rejet du point EP2 s'est effectué du 08/12/2016 à 09H15 à 09H30.

Utilisation d'un préleveur automatique pour effectuer les prélèvements, 10 minutes de purge, puis prélèvement des échantillons.

### 7.2. Météorologie

Conditions météorologiques au cours du bilan :

Jour	Températures mini - maxi	Précipitations
Le 08/12/2016	4 °C -- 12 °C	0 mm

DONNÉES FOURNIES PAR LA STATION MÉTÉO FRANCE DE :

### 7.3. Mesure de débit

Pas de mesures de débit, prélèvement ponctuel à l'aide d'un échantillonneur.

Utilisation d'un préleveur automatique pour effectuer les prélèvements, 10 minutes de purge, puis prélèvement des échantillons

Mesure de la température « sur site ».

### 7.4. Prélèvements et échantillonnages

Les prélèvements ont été effectués à l'aide d'un préleveur SIGMA type SD900, (conforme à la Norme Internationale ISO 5667, fascicule 10).

**Références méthodologiques**

- FD T 90-523-2 (Février 2008) : Prélèvements d'eaux résiduaires (eaux égouts pluvieux, urbains, industriels, à tous les stades de leur cheminement et de leur traitement jusqu'au rejet dans l'environnement).
- Norme NF EN ISO 5667-3 (Mai 2013) : « Qualité de l'eau - Echantillonnage – Lignes directrices pour la conservation et la manipulation des échantillons d'eau ».
- Norme ISO 5667-10 (1992) : « Qualité de l'eau – Echantillonnage – Guide général pour l'échantillonnage des eaux résiduaires ».

**7.5. Matériel utilisé**

	<b>Matériels</b>	<b>Référence :</b>
•	Préleveur Réfrigéré SIGMA SD 900	068102
•	Tuyau de prélèvement	N° de lot : 1000 58 142 (Lot 2016).
•	Température	N°77888
•	Eprouvette 100ml	Eprouvette graduée 100ml classe A
•	Matériels d'homogénéisation.	Perceuse – Pâle en téflon inox
•	Divers	Eau déminéralisée qualité laboratoire
•	Chronomètre	N°56286

**8. Annexes**

Les annexes font parties intégrantes du rapport.

<b>Annexe n°</b>	<b>Objet</b>	<b>Origine</b>	<b>Nombre de page(s)</b>
1	Extraits de l'arrêté préfectoral	CLIENT	1
2	Points de prélèvements	DEKRA	1
3	Résultats du laboratoire	WESSLING	4



## 9. ANNEXE 1 EXTRAITS DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

## ARTICLE 4.3.5. CARACTERISTIQUES DES POINTS DE REJET DANS LE MILIEU RECEPTEUR

Les réseaux de collecte des effluents générés par l'établissement aboutissent aux 4 points de rejet qui présentent les caractéristiques suivantes :

Point de rejet	N° 1	N° 2	N° 3	N° 4
Nature des effluents	EU	EP (toiture)	EP (voirie)	EP (voirie)
Débit maximal	---	30 L/s	10 L/s	20 L/s
		Total = 60 L/s		
Exutoire du rejet	Réseau EU	Réseau EP	Réseau EP	Réseau EP
Traitement avant rejet	Station d'épuration d'Achères	Aucun	Séparateur d'hydrocarbures	Séparateur d'hydrocarbures
Milieu naturel récepteur	Seine	Bassin d'infiltration du site	Bassin d'infiltration du site	Bassin d'infiltration du site

## ARTICLE 4.3.9. VALEURS LIMITES D'EMISSION DES EAUX EXCLUSIVEMENT PLUVIALES

## Article 4.3.9.1. Rejets dans le milieu naturel

L'exploitant est tenu de respecter avant rejet des eaux pluviales non polluées dans le milieu récepteur considéré, les valeurs limites en concentration et flux ci-dessous définies :

Référence du rejet vers le milieu récepteur : N° 3 et 4 (eaux pluviales)

Paramètre	Concentration maximale (mg/l)
DCO	50
Indice hydrocarbures	5
Matières en Suspension	35
Plomb	0,1

Dans le cas de prélèvements instantanés, aucun résultat de mesure ne dépasse le double de la valeur limite prescrite.

## ARTICLE 9.2.1. AUTO SURVEILLANCE DES EAUX RESIDUAIRES

## Article 9.2.1.1. Fréquences, et modalités de l'auto surveillance de la qualité des rejets

Les dispositions minimum suivantes sont mises en œuvre :

Paramètres	Prélèvements et analyses par un laboratoire agréé		Norme d'analyse
	Type de suivi	Périodicité de la mesure	
Eaux pluviales issues du rejet vers le milieu récepteur : N° 3 et 4			
DCO	Ponctuel	Semestriel	NF T 90 101
Indice hydrocarbures	Ponctuel	Semestriel	NF T 90 114
Matières en Suspension	Ponctuel	Semestriel	NF EN 872
Plomb	Ponctuel	Semestriel	NF T 90 027, FD T 90 112, FD T 90 119, ou ISO 11885

Les méthodes d'échantillonnage, les mesures ou les analyses pratiquées sont conformes à celles définies par les réglementations et normes françaises ou européennes en vigueur.

Pour les autres paramètres il faudra s'évaluer les prescriptions de l'arrêté du 1510 ICPE Enregistrement.

« Les eaux pluviales susvisées rejetées respectent les conditions suivantes :

- pH compris entre 5,5 et 8,5 ;
- la couleur de l'effluent ne provoque pas de coloration persistante du milieu récepteur ;
- l'effluent ne dégage aucune odeur ;
- teneur en matières en suspension inférieure à 100 mg/l ;
- teneur en hydrocarbures inférieure à 10 mg/l ;
- teneur chimique en oxygène sur effluent non décanté (DCO) inférieure à 300 mg/l ;
- teneur biochimique en oxygène sur effluent non décanté (DBO5) inférieure à 100 mg/l. »

**10. ANNEXE 2 POINTS DE PRELEVEMENTS N°3 & N°4 (eaux pluviales)**

EP1 correspond au point de rejet n°4 du site



EP2 correspond au point de rejet n°3 du site

**11. ANNEXE 3 RÉSULTATS DU LABORATOIRE**

Laboratoire WESSLING, 3 Avenue de Norvège, ZA de Courtaboeuf, 91140 Villebon-Sur-Yvette

DEKRA Industrial SAS  
Pôle QSSE - Activités mesures - IDF  
Monsieur Fabrice GUENARD  
11/13 Avenue Georges Politzer  
78190 Trappes

Rapport d'essai n°:	UPA16-034287-1
Commande n°:	UPA-11283-16
Interlocuteur:	D. Hardy
Téléphone:	33 164 476 566
eMail:	d.hardy@wessling.fr
Date:	19.12.2016

## Rapport d'essai

**0513/16-669**

Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis à l'essai, sous réserve du flaconnage reçu (hors flaconnage Wessling), du respect des conditions de conservation des échantillons jusqu'au laboratoire d'analyses et du temps imparti entre le prélèvement et l'analyse préconisé dans les normes suivies.  
Les méthodes couvertes par l'accréditation EN ISO 17025 sont marquées d'un A dans le tableau récapitulatif en fin de rapport au niveau des normes.  
Le site WESSLING de Paris n'est pas couvert par l'accréditation ISO 17025. Les résultats obtenus par ces méthodes sont accrédités sauf avis contraire en remarque.  
La portée d'accréditation COFRAC n°1-1364 essais est disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr) pour les résultats accrédités par les laboratoires Wessling de Lyon.  
Les essais effectués par les laboratoires allemands, hongrois et polonais sont accrédités respectivement par le DAKKS D-PL-14162-01-00, le NAT-1-1009/2012 et le PCA Nr AB 918 .Ces documents d'accréditation sont disponibles sur demande.

Rapport d'essai n° : UPA16-034287-1  
Projet : 0513/16-669

Villebon-Sur-Yvette, le 19.12.2016

Désignation d'échantillon N° d'échantillon	Unité	EP1 16-200327-01	EP2 16-200327-02
---	-------	---------------------	---------------------

**Analyse physique**

pH		7,4	7,3
----	--	-----	-----

**Paramètres globaux / Indices**

DCO (homogénéisé)	mg/l	<15	<15
Indice hydrocarbure C10-C40	mg/l	<0,1	<0,1
Hydrocarbures > C10-C12	mg/l	<0,1	<0,1
Hydrocarbures > C12-C16	mg/l	<0,1	<0,1
Hydrocarbures > C16-C21	mg/l	<0,1	<0,1
Hydrocarbures > C21-C35	mg/l	<0,1	<0,1
Hydrocarbures > C35-C40	mg/l	<0,1	<0,1
DBO5+ATH (homogénéisé)	mg/l	<3	<3

**Préparation d'échantillon**

Après minéralisation à HNO3		14.12.2016	14.12.2016
-----------------------------	--	------------	------------

**Eléments**

Plomb (Pb)	mg/l	<0,005	<0,005
------------	------	--------	--------

**Analyse physico-chimique**

MES	mg/l	<2	<2
-----	------	----	----

Rapport d'essai n° : UPA16-034287-1  
Projet : 0513/16-669

Villebon-Sur-Yvette, le 19.12.2016

## Informations sur les échantillons

Echantillon-n°	16-200327-01	16-200327-02
Date de réception:	09.12.2016	09.12.2016
Désignation	EP1	EP2
Type d'échantillons:	Eau	Eau
Préleveur:	client	client
	3x500mlPE+2x100mlPE+2x60ml	3x500mlPE+4x60mlPE+1x100ml
Récipient:	PE	PE
Température de réception (C°):	10°C	10°C
Début des analyses:	09.12.2016	09.12.2016
Fin des analyses:	19.12.2016	19.12.2016

Rapport d'essai n° : UPA16-034287-1  
Projet : 0513/16-669

Villebon-Sur-Yvette, le 19.12.2016

## Informations sur les méthodes d'analyses

Paramètre	Norme	Laboratoire
pH sur eau / lixiviat	DIN 38404 C5(A)	Wessling Altenberge (D)
MES (Filtre Muntkell GF047C)	NF EN 872(A)	Wessling Altenberge (D)
Demande biologique en oxygène (DBO) avec ATH, homogén.	NF EN 1899-1(A)	Wessling Altenberge (D)
Demande chimique en oxygène (DCO) sur eau / lixiviat (Potentiométrie)	DIN 38409 H41(A)	Wessling Altenberge (D)
Indice hydrocarbures (GC) sur eau / lixiviat (HCT)	NF EN ISO 9377-2(A)	Wessling Altenberge (D)
Minéralisation à l'acide nitrique d'eaux résiduaires pour métaux totaux	DIN EN ISO 15587-2(A)	Wessling Altenberge (D)
Métaux/Eléments par ICP-MS sur eau/lixiviat	NF EN ISO 17294-2(A)	Wessling Altenberge (D)

16-200327-01

Commentaires des résultats:

HCT GC-FID (E/L), Indice hydrocarbure C10-C40: Flaconnage non conforme.  
Seuil de quantification augmenté en raison du manque de matrice.

16-200327-02

Commentaires des résultats:

HCT GC-FID (E/L), Indice hydrocarbure C10-C40: Flaconnage non conforme.  
Seuil de quantification augmenté en raison du manque de matrice.

Pour parfaire la lecture de vos résultats, les seuils sont susceptibles d'être augmentés en fonction de la nature chimique de la matrice. Les métaux réalisés après minéralisation sont les éléments totaux. Sans minéralisation, il s'agit des éléments dissous.

MOREL Coralie

Responsable Qualité

